



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments homéopathiques

Question écrite n° 90392

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les conséquences pour les laboratoires pharmaceutiques spécialisés dans l'homéopathie de l'entrée en vigueur cette année, de la troisième part sur les ventes directes créée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2014. Les laboratoires Boiron notamment, ont recours à la vente directe : le laboratoire Boiron de Pau par exemple, dessert 514 pharmacies des Pyrénées-Atlantiques, Landes, Hautes-Pyrénées et une partie du Gers. La spécificité des médicaments homéopathiques et leur faible prix unitaire rendent cette activité non rentable pour les grossistes-répartiteurs. Ainsi, cette situation oblige ces laboratoires à assurer seuls la distribution des médicaments homéopathiques remboursables, les obligeant à se doter d'établissements de préparation et de distribution intégrés, ce qui constitue un cas marginal au sein de l'industrie pharmaceutique. Cette logistique de distribution, fragile car déficitaire, est une nécessité et non un choix. Assujettir ces laboratoires à la troisième part de la taxe sur les ventes directes constituerait une charge élevée pour ces laboratoires qui, par ailleurs, ne rétrocèdent qu'une partie de la marge grossiste aux officines en cas de vente directe. Aussi, elle lui demande si une exemption de la troisième part sur les ventes directes pourrait être envisagée dans ce cas précis.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90392

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7830

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)